## <u>Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Pierre Harmel à la Chambre le 29 juillet 1965 et au Sénat le 29 juillet 1965</u>

Mesdames, Messieurs, le Gouvernement qui se présente aujourd'hui devant les Chambres, vous fait une déclaration liminaire, dans une forme inhabituelle. La partie principale de cette déclaration ne cherche pas à faire un inventaire précis et détaillé des problèmes qui se posent dans chaque département ministériel.

Nous préférons vous exposer notre pensée politique, autour de deux grands sujets qui dominent à nos yeux, les devoirs de cette législature :

- 1. Tous les pays de l'Occident, et la société belge plus que d'autres, à cause de son histoire, de son évolution et de sa situation géographique, s'interrogent sur leur croissance intérieure, leur place dans l'Europe et dans le monde. Ceci leur impose des politiques nouvelles.
- 2. En même temps, des problèmes fondamentaux sont soumis aux Chambres constituantes : ils touchent aux ressorts mêmes de l'union intérieure, aux structures de la Nation, au vouloir-vivre commun.

Les positions politiques que nous allons formuler en choisissant comme point de départ ce double "événement" constituent en quelque sorte un exposé des motifs, qui éclaire et explique un ensemble de propositions techniques annexées à notre déclaration : cette annexe contient le texte intégral du programme sur lequel les membres du Gouvernement se sont mis d'accord. Ce document est le reflet fidèle des négociations qui ont eu lieu pour la constitution du Gouvernement. En soumettant ces textes aux Chambres, le Gouvernement entend prendre la responsabilité de ces négociations préalables et en informer les Chambres sans rien laisser dans l'ombre.

Des pays proches du nôtre qui, avant la Belgique, se sont interrogés sur leur avenir, ont pu profiler, avec une certitude suffisante, leur croissance des vingt prochaines années, pourvu que soient éliminées les hypothèses de conflits généralisés ou de crises économiques particulièrement aiguës.

Les études sérieuses de prévision à long terme, qu'ils ont menées, leur permettent de souligner les phénomènes qui, tels l'expansion démographique, la rareté croissante de l'espace, de l'air, de l'eau et du silence, l'extension des consommations médicales, le développement de l'urbanisation, l'augmentation des loisirs, les progrès de la formation, de l'information, et des communications, la dépendance accrue vis-à-vis de l'économie mondiale, l'appétit de motorisation vont redessiner les pays prospères et modifier les contours traditionnels de la vie en société.

Si tel est le modèle nouveau des autres pays modernes, nous croyons, pour notre part, devoir contribuer au dessin des contours de la Belgique de demain selon les traits suivants : une Belgique plus régionale ; une conversion et une reconversion économiques permanentes ; le plein emploi, le développement de l'économie de services, un aménagement général de notre pays qui lui permette notamment de remplir sa vocation de plaque tournante de l'Europe.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter des aspirations régionales ; au contraire, elles vont dans le sens de l'histoire ; au fur et à mesure que le nationalisme des Etats s'efface, au fur et à mesure que chaque pays éprouve la nécessité de s'intégrer dans de plus grands ensembles, on voit se développer partout, par compensation, le régionalisme que les unitarismes du dix-neuvième siècle avaient étouffé.

Au moment où le milieu de vie de l'homme de nos jours prend des dimensions planétaires, au moment où une culture technologique tend à le déraciner du milieu protecteur que fut pendant longtemps le "lieu natal", la région, la langue et les coutumes propres peuvent recréer une sphère de vie à mesure humaine.

Loin de constituer un retour aux particularismes, ou un frein aux multiples adaptations ou transformations qu'implique l'expansion, le régionalisme économique et culturel met donc le développement économique et social au service de l'homme.

Au point de vue culturel, le Gouvernement propose donc la réalisation effective de l'autonomie culturelle, conformément à l'accord des trois partis à la Table ronde. Il en va de même des conclusions intervenues sur le plan de la décentralisation et de la déconcentration administratives.

Au point de vue économique, le Gouvernement veut nuancer son action selon la nature et la gravité des problèmes auxquels les régions doivent faire face.

Dans les régions dont le développement se poursuit avec vigueur dans le cadre de la croissance nationale, la politique du Gouvernement sera une politique d'accompagnement. Elle développera au fur et à mesure les divers équipements requis par cette expansion.

D'autres régions au contraire, dans les diverses provinces, au nord comme au sud, ne peuvent assurer les nouvelles bases de leur développement économique, si l'Etat n'y pratique pas des anticipations plus audacieuses et n'y prend pas à sa charge des aides plus importantes et des réalisations de plus grande envergure. Pour elles, il s'agira d'une politique d'entraînement basée sur une meilleure utilisation des ressources intellectuelles et matérielles, sur des travaux publics faisant sortir ces régions de leur isolement économique, sur les lois de relance, sur les programmes régionaux de développement.

Pour donner à ces actions adaptées à chaque besoin l'énergie, l'efficacité et la rapidité qui s'imposent, l'unité de conception et de mise en oeuvre de ces politiques doit être assurée, tant au niveau gouvernemental qu'administratif ; parallèlement, les organes décentralisés de développement et d'aménagement prévus par la table ronde vont être mis en place sans retard et les projets de lois relatifs à ces matières préparés par priorité.

Comme la science, l'expansion, à mesure qu'elle résout des problèmes, en crée d'autres. L'accélération de la croissance élève le niveau de vie général, fait monter le flot des investissements, ouvre des horizons nouveaux aux jeunes générations. Mais elle oblige en permanence les individus, les régions, les secteurs à des mutations, des conversions, des reconversions qui jadis s'étalaient sur de nombreuses années.

Depuis plusieurs années et spécialement depuis le Marché commun, notre économie s'internationalise, nos groupes industriels se concentrent et nos structures industrielles se diversifient. Cet effort doit être poursuivi et amplifié. L'effort indispensable de concentration, d'innovation et de diversification industrielles, d'animation régionale postule d'importants investissements humains, scientifiques et industriels.

A notre époque, un des principaux moteurs de la croissance économique réside dans une diversification et une haute qualification de ressources humaines. Ceci nous oblige à traiter comme un préalable le problème de la généralisation d'une éducation très poussée et l'adaptation de l'enseignement aux diverses aptitudes des jeunes.

La recherche scientifique, notamment dans ses applications à l'industrie, doit être vigoureusement encouragée et développée. Il faut y consacrer plus de ressources, il faut y intéresser plus d'hommes. Il faut soutenir vigoureusement l'esprit de création des firmes belges et obtenir des entreprises étrangères s'établissant en Belgique un effort scientifique et technique original.

Dans cette période de profondes mutations structurelles, les besoins d'investissements industriels vont demeurer considérables. L'existence d'une abondante épargne privée constitue un atout important, surtout si on organise mieux le marché des capitaux à moyen et à long terme et si l'on favorise la concertation entre secteur public et privé.

Aujourd'hui déjà, comme d'ailleurs dans les pays économiquement les plus développés, près de la moitié de notre population active est occupée dans les services commerciaux, financiers, administratifs, l'éducation, le transport, les loisirs, la culture.

L'avenir doit amener chez nous une expansion plus rapide encore des services nationaux et internationaux, au fur et à mesure que l'intégration européenne se réalise. En effet, le centre de gravité de l'Europe se situe en plusieurs cas dans notre pays, ce qui veut dire qu'une activité financière, commerciale, scientifique, située chez nous, a de grande chances dans les meilleures conditions pour servir la plus grande partie du marché européen. La vocation de notre pays en Europe est donc de promouvoir cette économie de services.

Mais d'abord, il faut prévoir et vouloir en conséquence l'accueil des organismes internationaux publics et privés, depuis l'établissement sur notre territoire de centres de recherche, en passant par les hautes administrations des affaires publiques et privées. Il faut préparer à ces missions de service et d'accueil pour l'Europe les meilleurs de nos jeunes hommes et de nos jeunes femmes.

Les administrations publiques et privées doivent contenir en leur sein une fraction importante d'agents supérieurs et moyens entièrement familiarisés avec les problèmes, les législations, les goûts, les habitudes et les langues des pays auxquels notre pays sert de plaque tournante.

L'aménagement des villes doit être une des tâches les plus importantes de l'aménagement du territoire, car il a une extrême importance pour la majorité de la population.

Enfin, nous attachons une grande importance à une économie où la quantité et la diversité des services ne cessent de croître ; nous en attendons une multiplication, soit des emplois indépendants, soit des fonctions dépendantes libérant de plus en plus d'imagination, d'initiative et de création ; nous tenons à ce développement parce que semblables fonctions sont celles qui absorbent les plus fortes proportions de travailleurs hautement qualifiés et entraînent aussi une élévation rapide du niveau de vie général.

Il faut maintenant que nous parlions de la Belgique au coeur de l'Europe.

La position de carrefour de la Belgique a été un des risques les plus constants de son histoire. Les deux dernières guerres nous ont légué un héritage de souffrance et une dette de reconnaissance envers les citoyens qui furent les plus généreux.

Aujourd'hui cependant, cette position de carrefour est une de nos chances les plus évidentes. Cette chance, nous devons l'exploiter avec tout le dynamisme et toute la cohérence possibles. Situés au coeur d'un complexe d'une densité démographique et d'une capacité de production et de consommation exceptionnelles, nos réseaux de communication et nos moyens de transport ont un rôle capital à jouer.

D'où notre volonté de moderniser nos ports et d'achever, en quatre ans, des communications routières d'intérêt international, qui augmenteront en même temps considérablement les chances de développement ou de reconversion industrielle, commerciale ou touristique de nos régions.

Les Belges ont, au cours des dernières années, découvert que leur territoire exigu et densément peuplé les exposait, plus que d'autres, à l'encombrement, au désordre et à l'envahissement de la laideur. Ils déplorent l'anarchie qui préside à trop d'aménagements urbains et la disparition des espaces verts.

Les pouvoirs publics doivent répondre à ces inquiétudes et donner la priorité aux problèmes que pose l'aménagement du territoire. S'ils ne le font pas, non seulement ils contredisent toute politique de promotion intellectuelle et de développement culturel, mais encore, contrarient-ils l'expansion de l'économie de services.

Les sceptiques prétendent que l'action politique influe peu sur l'avenir des Etats. Nous croyons cependant être arrivés à un moment où une volonté politique, concertée avec toutes les forces sociales, économiques et scientifiques du pays, s'inscrivant concrètement sur le sol, remodelant les équilibres urbains, ruraux et industriels, peut et doit engager profondément l'avenir.

A la mesure même où la Belgique prendra les dimensions et le visage adaptés à notre époque, elle pourra poursuivre son rayonnement international, tant dans le domaine de la construction européenne que par la coopération au développement dans d'autres continents.

La politique que nous venons de décrire n'aura de sens que si elle permet à chacun de nos concitoyens de recevoir sa part individuelle et familiale de ces progrès.

La société moderne n'a pour nous de sens que, si en même temps, les modalités d'existence, les conditions du logement social, l'utilisation des loisirs, l'enseignement et le rôle de la famille fortifient les règles morales de vie : respect de l'individu, recherche de la qualité, souci de la dignité de l'homme, besoin de solidarité entre citoyens. Il nous plaît de concevoir et de mener, avec le consentement et l'appui de tous les mouvements sociaux, moraux, éducatifs et familiaux, une politique humaine globale qui permette d'atteindre, au fur et à mesure du progrès matériel, un véritable progrès social conçu comme un tout.

Les chances considérables de croissance de la valeur, de la dignité, de la responsabilité, de la liberté s'offrent à nous ; nous sommes résolus à les saisir. Cette volonté s'incarne dans la structure du Gouvernement et nous la retrouverons dans les mesures annoncées pour l'année 1966 qui profilent le progrès social des prochaines années.

Au fur et à mesure que la prospérité augmente, que les temps des loisirs augmentent, le lieu du développement humain redevient la famille - une famille, il est vrai assez différente de celle des temps précédents. Nous avons beaucoup à réfléchir, à inventer, à organiser autour des nouvelles fonctions de la famille.

Un autre objectif de notre politique sociale et humaine est d'encourager chaque adolescent et chaque adolescente à poursuivre sa formation jusqu'à la limite de ses aptitudes. Ceci nous oblige à traiter le problème des enseignements universitaire, supérieur et technique avec une ampleur de vues et une absence complète de préjugés. Dans l'enseignement secondaire, et même dans l'enseignement primaire, il faut promouvoir la modernisation et la diversification des programmes et des méthodes afin de mieux répondre aux différents types de capacité des enfants. A tous les niveaux, les régimes d'allocations d'études devront être amplifiés et améliorés.

Le progrès social et humain implique aussi l'effort en matière de logement, ce dernier s'inscrivant dans le cadre d'une véritable politique foncière afin d'assurer à tous la propriété ou l'usage d'un logement convenable, tout en luttant contre la spéculation.

Le Gouvernement croit pouvoir fixer comme un objectif raisonnable un accroissement annuel du produit national brut s'élevant à 4 %. A cette condition, il est possible de maintenir le plein emploi et d'élever le niveau de vie réel, en disposant pour la politique sociale de quelque 10 milliards supplémentaires. Cet objectif peut être atteint, mais ce que nous allons dire dans un instant est également indispensable à ces progrès.

La bonne gestion des finances publiques est en effet une donnée de base de toute la politique que nous venons d'esquisser. Un déficit budgétaire permanent, un recours exagéré à l'emprunt, une trésorerie toujours à l'étroit interdiraient une politique économique et sociale cohérente. De surcroît, ils alimenteraient les critiques de ceux qui s'en servent, souvent avec malveillance, pour porter atteinte à l'autorité de la fonction publique.

Une gestion correcte des finances publiques, l'élimination des gaspillages et des dépenses incontrôlées postulent notamment des programmes et des travaux bien étudiés, une meilleure coordination entre organismes de décision et d'exécution, une bonne organisation de la trésorerie, le refus de résoudre systématiquement certains affrontements politiques aux dépens des finances publiques. Il ne s'agit pas d'empêcher la croissance normale des budgets, mais de la mettre au service de l'expansion économique et sociale : économiser pour investir plus, telle doit être la règle cardinale!

Certes, un grand effort a déjà été accompli dans ce sens, mais il doit être poursuivi et accéléré, de telle sorte qu'en tout cas en période de plein emploi, le déficit budgétaire disparaisse totalement. C'est un des grands moyens de lutte contre les tendances inflatoires.

Une monnaie stable et forte doit rester en effet une des bases essentielles de l'économie belge. Mais une monnaie saine n'est pas une valeur en soi. Elle est l'instrument nécessaire d'une politique d'expansion économique et sociale ; cette dernière, à son tour, ne cherche pas sa fin en elle-même, mais dans le progrès humain et social. Cette idée simple, mais fondamentale est à la base de la politique que le Gouvernement entend poursuivre.

Il nous faut maintenant vous parler des institutions nationales.

Nous venons de vous exposer les motifs de notre politique ; ce sont aussi nos raisons communes de croire en l'heureux avenir du pays et de chacune de ses régions, et nous avons livré,

par là, nos meilleures raisons de fortifier l'union des Belges. Tel est l'objectif plus particulier de cette législature constituante.

Nous avons déjà dit que la pluralité de nos cultures, la diversité de nos régions, loin d'être un handicap, constituent au contraire un atout national dans l'Europe. Mais l'état de la Nation, sa croissance depuis son indépendance ont créé une distance entre l'unitarisme constitutionnel des origines et l'union dans laquelle nous voulons vivre, telle qu'elle a été définie dans les travaux de la Table ronde. A ces fins, les travaux accomplis pendant la deuxième partie de la législature précédente, principalement au sein de la commission tripartite fondée en janvier 1964, ont déterminé les articles de la charte fondamentale qui devraient être modernisés ; les mêmes travaux ont indiqué explicitement comment le Gouvernement devrait être structuré et comment le mode de votation des lois devrait être adapté.

L'organisation de l'Exécutif, d'abord. Les conclusions de la commission tripartite se sont exprimées comme ceci : regroupement des départements ministériels et institution de secrétaires d'Etat ; maintien de l'équilibre traditionnel entre le nombre des ministres de langue française et celui des ministres de langue néerlandaise ; extension de cet équilibre à la composition de tous les comités ou conseils interministériels.

Nous avons cherché à constituer le Gouvernement de telle manière que sa structure réponde à ces objectifs. Nous désirons souligner, à cet égard, cinq caractéristiques essentielles :

- 1. C'est le Gouvernement tout entier qui, lors de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres arrête la politique. Nous sommes résolus à ce que les décisions qui s'y prennent, soient régulièrement et complètement expliquées au Parlement et à l'opinion publique.
- 2. Le Gouvernement comporte, à sa tête, un groupe de six ministres dont quatre sont dégagés de la gestion d'un département ; ce groupe est celui de la conception générale et de la coordination des politiques. Nous voulons qu'à un moment important pour la préparation et l'orientation de l'avenir à moyen terme, les grands projets politiques soient élaborés et concertés en commun au sein d'un groupe de travail bien charpenté, disposant du temps nécessaire à la réflexion.
- 3. Quatre des ministres de ce groupe ont la responsabilité de la coordination des politiques d'un secteur de l'activité gouvernementale, tant dans sa conception que dans son exécution ; ces quatre secteurs sont ceux de la politique extérieure, de la politique économique, de l'infrastructure nationale, et de la politique humaine et sociale. On aperçoit que ces quatre secteurs, plus celui des finances et du budget, correspondent exactement aux articulations de la politique que nous avons projetée dans la première partie de la déclaration.

Au surplus, dans chaque groupe de départements soumis à coordination, les attributions sont réparties de telle manière que pour la préparation des budgets et des grandes décisions d'exécution, un débat au sein d'un comité restreint puisse garantir, par des concertations préalables, l'harmonisation des intérêts régionaux.

4. A côté de quatorze ministres qui gèrent les départements, figurent sept ministressecrétaires d'Etat. Leur statut définitif sera établi par la constituante. Entre-temps, ils exercent la part de responsabilité qui leur est dévolue dans le cadre de la mission du ministre auquel ils sont adjoints ; les secrétaires d'Etat à la culture ne sont cependant pas rattachés à un ministre. 5. Les problèmes délicats de l'organisation des départements de l'Education nationale et de la Culture ont été résolus de la manière suivante : dans le groupe des départements consacrés à la politique sociale et humaine, et sous cette coordination, le département de l'Education nationale a un titulaire et un adjoint à ce titulaire. La Culture est confiée à deux ministres-secrétaires d'Etat afin d'assurer ainsi l'autonomie culturelle prévue par les travaux de la Table ronde. Nous voulons que cette structure contribue à l'épanouissement de chacune des cultures nationales sans négliger la région de langue allemande qui doit bénéficier d'un souci particulier.

De son côté, la préparation de la révision de la Constitution sera activement menée.

Pour résoudre les problèmes constitutionnels qui sont au centre des devoirs de cette législature constituante, le Gouvernement fera appel à l'esprit d'union et au concours de tous les groupes parlementaires ; il recherchera avec eux les termes d'accords aussi larges que possibles ; il se fondera d'abord sur les conclusions, soit unanimes, soit majoritaires, dégagées au sein de la Commission pour la réforme des institutions. Les mesures envisagées par la Table ronde et qui concernent les réformes de l'Exécutif, les problèmes judiciaires et juridictionnels, la décentralisation et la déconcentration dans les matières relevant de la gestion administrative, la décentralisation économique, l'ensemble des dispositions en matière d'autonomie culturelle seront réalisées rapidement, dans la forme et l'esprit des accords tripartites. Dès la rentrée parlementaire, le Gouvernement saisira les Chambres des textes de lois nécessaires. Il proposera au Parlement la création de la Commission permanente pour l'amélioration des relations communautaires.

## Il invitera cette commission:

- 1. à rechercher et à proposer toutes mesures susceptibles d'améliorer et de favoriser les relations entre les Communautés non seulement dans les textes légaux, mais dans l'esprit et l'application de ceux-ci ;
- 2. à élaborer les modalités d'un statut qui doit permettre à l'agglomération bruxelloise de remplir, dans les meilleures conditions, son indispensable fonction de "Bruxelles capitale de la Belgique" et de "capitale de l'Europe". A ces fins, il soumettra pour avis à cette commission les avant-projets de lois et il recommandera au Parlement l'envoi pour avis à la dite commission des propositions qui concerneront ces matières.

Mais nous croyons que l'avenir de la Belgique ne dépend pas tant des textes qui sortent des délibérations des assemblées que de l'esprit qui les animera, c'est-à-dire des volontés qu'on aura mobilisées pour les étayer.

Un Gouvernement plus large, associant les trois partis, n'a pu être constitué ; mais ceci ne peut empêcher que sur les thèmes fondamentaux de la révision de la Constitution qui constitueront le centre même des actions de cette législature, nous recherchions ensemble obstinément l'entente la plus large : nous souhaitons recueillir l'adhésion non seulement au sein des groupes qui apportent concrètement un soutien officiel au Gouvernement, mais aussi parmi les membres de l'opposition.

Le Gouvernement ne s'est pas constitué sur des bases idéologiques. Il est né, dans le chef des dirigeants des deux plus grands partis, de la conscience d'un devoir auquel nous ne pouvons échapper : la révision du pacte fondamental est une nécessité, chacun le reconnaît.

Quand le moment sera venu de soumettre à la discussion du Parlement les dispositions les plus marquantes de la révision, nous aurons fait naître, nous l'espérons, la conscience commune

de l'importance des enjeux. D'ici là, notre ambition est de provoquer la confiance en ne la marchandant à personne.

Nous savons à cet égard quel est le prix de la modération. Nous voulons en donner l'exemple. Nous demandons à tous les membres du Parlement et à chaque Belge de choisir la même attitude de compréhension mutuelle.

Notre récompense commune sera pendant cet effort et cette période de constituante de découvrir ensemble les voies de notre meilleur avenir.